

LA MAIRE

Madame Martine VASSAL
Présidente de la Métropole Aix-Marseille
Le Pharo
52 boulevard Charles LIVON
13007 Marseille

Nos réf : SC/CP/MG N° 2020/MP03159

Objet : construction de nouveaux aménagements cyclables dans le premier secteur de Marseille

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

La nouvelle municipalité de la mairie du 1/7 s'engage pleinement à soutenir les mobilités actives dans son secteur. Le vélo représente un moyen de déplacement aux nombreux avantages : abordable financièrement, non polluant, écologique, permettant de faire de l'exercice physique au quotidien, sans oublier tous les avantages économiques : revitalisation des commerces de proximité, création d'emplois locaux, modification des activités touristiques vers des pratiques plus respectueuses des commerces locaux.

Ces avantages existent à condition de garantir une circulation en vélo en toute sécurité, sur des voies réservées, avec des places de stationnement spécifiques et en nombre suffisant, pour véritablement inciter une grande partie de la population à utiliser le vélo de manière fréquente. C'est ce que souhaitent les habitantes et habitants de notre secteur dans leur grande majorité, comme l'a démontré la récente consultation en mairie de secteur au mois d'octobre 2020 en faveur d'une piste cyclable reliant la Canebière à la Corniche, ou encore le récent sondage de l'Ifop publié le 11 septembre dernier indiquant que 88% des personnes interrogées dans notre Métropole sont « favorables au maintien des pistes cyclables temporaires », et que 70% d'entre elles souhaitent la limitation de la place de la voiture en ville et le développement d'une politique cyclable plus ambitieuse avec des pistes sécurisées sur la chaussée, séparées des voitures.

Nous demandons donc que de nouvelles études de faisabilité et de coût soient lancées le plus rapidement pour réaliser de nouveaux aménagements cyclables dans le premier secteur de Marseille sur les axes suivants :

- L'axe rue Saint Saviourin (piste cyclable unidirectionnelle en sens inverse de la circulation motorisée) / rue Bernex et boulevard National (piste cyclable en voie bidirectionnelle)
- Le boulevard Voltaire et le boulevard Camille Flammarion de la gare Saint-Charles jusqu'à la place Leverrier (piste cyclable en voie bidirectionnelle)
- Le boulevard Dugommier et le boulevard d'Athènes dans la continuité des nouvelles pistes cyclables sur le cours Lieutaud (piste cyclable en voie bidirectionnelle)
- Le boulevard de la Liberté (piste cyclable en voie bidirectionnelle)
- La rue de la Grande Armée (piste cyclable en voie bidirectionnelle) et le square Stalingrad (pour réaliser toutes les connexions entre les pistes cyclables de la Canebière, de la rue Thiers, de la rue de la Grande Armée, du cours Joseph Thierry et du boulevard Libération).
- Le boulevard de la Libération (piste cyclable en voie bidirectionnelle)
- La rue d'Aix pour réaménager la piste cyclable temporaire (dite « coronapiste ») en un véritable aménagement pérenne.
- Le boulevard Charles Nédelec (piste cyclable en voie bidirectionnelle)
- Le quai de Rive Neuve et le boulevard Charles Livon pour relier la piste de la Canebière à celle de la Corniche (ligne numéro 1 du Plan Vélo de la Métropole)

- L'axe boulevard de la Corderie et avenue de la Corse (en attendant les décisions concernant l'extension du T2)

Nous souhaitons que ces études et ces projets soient menés à partir des principes d'aménagement suivants (rappelés dans l'avis porté par la mairie de Marseille sur le PDU) :

- Proposer des itinéraires vélo **dans les 2 sens**
- Offrir des voies réservées **sur la chaussée** (et non sur le trottoir)
- **Prévoir un cadre homogène et adapté à toutes les nouvelles pistes cyclables** : revêtement unifié, visible et identifié (pas de pavés, un asphalte simple et non glissant, une couleur clairement identifiée), **des séparations nettes avec la circulation motorisée et les trottoirs** (hauteur différente avec les trottoirs, et des séparateurs nets avec la circulation motorisée qui empêche tout franchissement – par exemple des boudins au sol suffisamment élevés, des barrières...), des marquages au sol unifiés pour une identification simple par tous les autres usagers de la voirie.
- Mettre fin à tous les stationnements à cheval sur les axes concernés
- **Aménager les jonctions / raccordements de pistes cyclables dans les places et carrefours avec soin** pour permettre des déplacements cyclistes en toute sécurité.
- **Généraliser les stationnements vélos** à tous les carrefours et croisements de la ville le long de ces nouveaux axes cyclables (avec des stationnements vélos installés à la place des stationnements voitures, et non sur les trottoirs). Améliorer l'offre du Vélo le long de ces parcours.
- **Éviter les conflits d'usage** potentiellement dangereux pour les cyclistes : ne pas construire de pistes cyclables le long de places de stationnement (les accidents d'ouverture de porte sont fréquents), aménager correctement la cohabitation des pistes cyclables avec les stations de bus, etc.
- **Concertation avec les élu·es de notre secteur, et avec les associations de cyclistes**

Nous sommes à votre disposition pour discuter en présentiel ou en visioconférence du détail des études et des réalisations de nouveaux aménagements cyclables. La mairie du premier secteur ne saurait être exclue de toutes les concertations d'aménagement de voirie concernant son territoire, surtout en ce qui concerne les aménagements cyclables, pilier du programme de la nouvelle municipalité de Marseille et du premier secteur de Marseille.

Soyez assurée de notre pleine volonté de travailler en étroite collaboration avec la Métropole Aix Marseille Provence, dans l'intérêt des Marseillaises et Marseillais résidant nos quartiers du premier secteur, mais également de tous les habitantes et habitants de la ville et de la Métropole qui circulent en modes actifs sur notre territoire.

Vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre considération la meilleure.



Sophie CAMARD
Maire du Premier Secteur
Conseillère Métropolitaine



Etienne TABBAGH
Adjoint du Premier Secteur
Délégué aux Mobilités, à la Voirie,
aux Emplacements et à l'accessibilité handicap.
Conseiller Métropolitain

- Copie à **Monsieur Roland GIBERTI**, Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence.